Lutte contre le vol

Pour réduire les risques de vol et encourager la pratique du vélo urbain, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a marqué près de 3000 vélos depuis 2013.

Le propriétaire d'un vélo volé a en effet 7 fois plus de chance de le retrouver si celui-ci est marqué. Le site internet www.bicycode.org expose l'intérêt du marquage et des conseils pour lutter contre le vol de vélo.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération propose des sessions de marquage, gratuitement, à l'occasion d'évènements : semaine européenne de la mobilité, challenge d'entreprises, etc.
Ces manifestations sont alors annoncées en actualité sur le site internet de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et dans la presse.

Plus régulièrement, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération prête la machine à l'association Vélomotive, qui propose du marquage de vélos lors de ses permanences, le premier samedi de chaque mois, de 10h à 12h, pour 4€.
Les locaux sont situés à la maison des associations, 31 rue guillaume le Bartz, à Vannes – 06 31 72 39 40 – velomotive@orange.fr
Pour chaque marquage, se munir d'une pièce d'identité et si possible de la facture d'achat du vélo.

Informations complémentaires

Lien utile

www.bicycode.org (www.bicycode.org)

Contact

Direction de la mobilité

- 02 97 57 08 92
- Contacter